

SSI : demande d'accréditation d'une licence professionnelle mention métiers de l'électronique : communication et systèmes embarqués – parcours Objets Connectés Applications Santé Autonomie (OCASA) en partenariat avec le lycée St Joseph La Salle - Lorient à compter de l'année universitaire 2024-2025

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 accréditant l'Université Bretagne Sud en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts de l'UFR SSI ;
Vu la délibération du conseil d'UFR en date du 8 juin 2023 ;
Vu l'avis de la CFVU du 28 septembre 2023 ;*

L'UFR SSI souhaite ouvrir une nouvelle LP mention métiers de l'électronique : communication et systèmes embarqués Objets Connectés Applications Santé Autonomie (OCASA) en partenariat avec le Lycée Saint Joseph-La Salle, Lorient.

L'UBS avait déjà été accréditée sur cette mention de diplôme pour le précédent contrat mais la formation n'avait pas ouvert. L'accréditation n'avait donc pas été redemandée.

L'UFR SSI souhaite accompagner le Lycée Saint Joseph-La Salle, Lorient dans ce projet et renforcer la collaboration entre les deux établissements. Cette nouvelle LP vient en complément des formations à l'UBS et permet d'enrichir l'offre de formations à Lorient. Fort d'un ancrage local, cette formation entend répondre aux besoins des entreprises et des acteurs du domaine de la santé en proposant une formation orientée vers les métiers de la conception d'objets connectés sécurisés. Elle permet aux étudiants de s'intégrer dans le tissu économique au travers de métiers de techniciens supérieurs, d'assistants ingénieurs ou de cadres intermédiaires dans la gestion de projet.

Le recrutement se fait uniquement au niveau BAC+2 à dominante scientifique et technologique. La Licence Professionnelle Objets Connectés Santé Autonomie s'inscrit notamment dans la continuité du BTS CIEL (Cybersécurité, Informatique et Réseaux, ELectronique). Il s'effectue sur dossier et il permet aux personnes ayant un niveau équivalent de BTS ou de DUT dans les domaines du numérique et des sciences informatiques en général de rejoindre la formation. Une voie d'accès par validation d'acquis est aussi possible pour un public en formation continue.

La formation étant professionnalisante, la poursuite logique pour les étudiants est l'intégration du monde professionnel mais le prolongement de leurs études reste possible.

Le parcours ouvrira en alternance et sera géré par le CFA associé au Lycée Saint Joseph-La Salle, Lorient.

- La demande d'ouverture de cette nouvelle LP a été présentée et validée par les membres du Conseil de l'UFR SSI en date du 8 juin 2023 (17 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention).
- La responsabilité du diplôme sera assurée à l'UBS par Guy GOGNIAT, et au lycée St Joseph par Marc SUTEAU (responsable pédagogique : Nelly LE BIHAN).
- Le lycée St Joseph La Salle reversera 815€ par apprenti inscrit. Les heures d'enseignement réalisées par les enseignants de l'UBS et de responsabilité pédagogique seront refacturées au partenaire à hauteur de 155€ de l'heure pour l'année 2023-2024.

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 octobre 2023



Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la demande d'accréditation d'une licence professionnelle mention métiers de l'électronique : communication et systèmes embarqués – parcours Objets Connectés Applications Santé Autonomie (OCASA) portée par la faculté SSI en partenariat avec le lycée St Joseph La Salle - Lorient à compter de l'année universitaire 2024-2025.

Documents en annexe :

- OCASA_dossier-type créations Hors vague 2024
- L3 PRO OCASA
- L3 pro OCASA projet
- Modèle éco LP OCASA proposition forfait

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	27	Pour :	22
Membres présents :	15	Contre :	0
Membres représentés :	7	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

